



ADDITIF RECTIFICATIF

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/RC/CNG/SIGAMP/CIPM /2025 Du 02/06/2025, EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES
COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune de Ngoumou

Autorité Contractante

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée au tarif en vigueur avec mention manuscrite assortie de la quittance de la Caisse de Dépôt et consignation (CDEC), délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à six cent mille (600 000) FCFA pour le lot 1, quatre cent mille (400 000) pour le lot 2, trois cent Mille (300 000) FCFA pour le lot 3 et huit cent mille (800 000) FCFA pour le Lot 4; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun</p>	<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée au tarif en vigueur avec mention manuscrite assortie de la quittance de la Caisse de Dépôt et consignation (CDEC), délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à six cent mille (600 000) FCFA pour le lot 1, quatre cent mille (400 000) pour le lot 2, trois cent Mille (300 000) FCFA pour le lot 3 et huit cent mille (800 000) FCFA pour le Lot 4; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport</p>

<p>rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p> <p>NB : ceci est valable pour toutes les autres cautions</p>	<p>avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p> <p>NB : ceci est valable pour toutes les autres cautions</p>
<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>Critères éliminatoires :</p> <p>Offre Administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ; 	<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>Critères éliminatoires :</p> <p>Offre Administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
<p>RPAO</p> <p>Article 40 : Signature des Lettres-Commandes</p> <p>L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature des Lettres-Commandes à compter de la date de réception des projets de lettre-commande et souscrit par l'attributaire.</p>	<p>RPAO</p> <p>Article 40 : Signature des Lettres-Commandes</p> <p>L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature des Lettres-Commandes à compter de la date de réception des projets de lettre-commande et souscrit par l'attributaire.</p>
<p>CCAP</p> <p>EDITION ET DIFFUSION DES LETTRES-COMMANDES EN PROJET</p> <p>Quinze (15) exemplaires de chaque Lettre-Commande à élaborer à l'issue du présent appel d'offres seront édités par les soins du co-contractant et fournis à l'Autorité Contractante pour diffusion</p>	<p>CCAP</p> <p>EDITION ET DIFFUSION DES LETTRES-COMMANDES EN PROJET</p> <p>La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de <i>Vingt</i> (20) exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage</p>
<p>CCAP</p> <p>ORDRE DE SERVICE</p> <p>8.1. L'Ordre de Service de démarrage des travaux sera signé par l'Autorité Contractante (Maire de la Commune de Ngoumou) et notifié par le chef service de la lettre-commande avec copie à l'Ingénieur de la Lettre-Commande, au Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono et à l'Agence de Régulation des Marchés Publics.</p>	<p>CCAP</p> <p>ORDRE DE SERVICE</p> <p>Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des travaux. <i>Cet Ordre de service est</i> notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. <i>Une copie dudit ordre de service est transmise au</i></p>

	Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.
	LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES EN ANNEXE

LE RESTE SANS CHANGEMENT

NGOUMOU, le _____
Le Maire de la commune de Ngoumou
Autorité Contractante

Ampliations :

- DDMINMAP/MAK (pour information et affichage)
- P/CIPM/MAK
- ARMP (pour publication au JDM)

AFFICHAGE/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

RESTE SANS CHANGEMENT

NGOUMOU, le 20 JUIN 2025
Le Maire de la commune de Ngoumou
Autorité Contractante

Ampliations :

- DDMINMAP/MAK (pour information et affichage)
- P/CIPM/MAK
- ARMP (pour publication au JDM)

AFFICHAGE/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

